MAIRIE
DE
MAGNEUX HAUTE-RIVE
42600

Commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE (42600)
Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 11 juin 2025 – 19h30

L'An deux mille vingt-cinq, le 11 juin, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la **salle des fêtes (changement de lieu en raison de travaux)**, sous la présidence de Monsieur Roland BONNEFOI, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **4 juin 2025**

PRÉSENTS : **BONNEFOI Roland, MAGAT Christine, MIRAILLER Amélie, RIVIER Christophe, CHAMPAGNON Viviane, BAROUX Roland, BRUYERE Aurélie, MAILLARD Fabien, MAY Laurence, DAMAS Nelly, DAMAS Antoine.**
ABSENTS EXCUSÉS : **MOULIN Jean-Yves, BERNE Céline, BERTHILLOT Jean-Luc, THOLLOT Maryline.**
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **MAGAT Christine.**

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

Monsieur le Maire précise qu'en raison de travaux à la salle du conseil municipal, la réunion de ce jour a lieu à la salle des fêtes.
Il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 23 avril 2025. N'appelant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Modification tableau des effectifs : poste ATSEM supprimé au 30-06-2025**

Le maire rappelle que le tableau des effectifs du personnel communal a été modifié par délibération du 12 février 2025, afin de créer le poste d'**adjoint technique principal 2e classe** (quotité de travail : 17 heures) et de supprimer le poste d'adjoint technique (quotité de travail : 17 heures), à la date du **1er mai 2025**. Cette modification a été effectuée pour répondre à l'avancement de grade de l'agent communal qui travaille à l'école.

Le comité social territorial (CST), instance du Centre de Gestion de la Loire, qui a été consulté pour avis en février 2025, s'est prononcé pour une suppression de poste au 30 juin 2025, au lieu du 1er mai 2025.

Il convient donc de modifier la date de suppression du poste d'adjoint technique (17h) au **30 juin 2025**.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de la date de suppression du poste d'adjoint technique (17h) au tableau des effectifs.

- **Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les parcelles C 254 (104 m2) et C 251 (1 m2), correspondant à un fossé au bord de la route de Chalain (vers la propriété de M. Eyraud), auraient dû être cédées à la commune en 1987.

A ce jour, ces parcelles sont toujours la propriété de Mme Cambray, épouse Vallentin, et la régularisation n'a pas été actée. Mme Cambray est décédée fin 2024, et son fils souhaite régulariser la situation.

L'héritier de Mme Cambray accepte de céder ces parcelles gracieusement à la commune.

Les frais de notaire afférant à cette acquisition (estimés à environ 300 €) seraient à la charge de la commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer au sujet de cette acquisition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition de 2 parcelles de terrain en bordure de la route de Chalain, à usage de fossés, pour 1 € symbolique. Approuve la prise en charge des frais de notaire.

- **Acquisition d'un ordinateur pour la mairie**

Monsieur le Maire présente aux conseillers 2 devis pour la fourniture d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de la mairie : 1 devis pour un PC fixe, et 1 devis pour un ordinateur portable.

Il demande l'avis du conseil municipal sur ce point.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, approuve l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie et demande que soit incluse dans le devis de l'ordinateur portable la fourniture d'une station d'accueil.

- **Compte-rendu des engagements pris par le maire sous délégation du conseil municipal**

Le maire fait part au conseil municipal des derniers engagements pris par le maire, sous délégation de signature accordée par le conseil municipal, pour la période du 3 décembre 2024 au 5 juin 2025 :

Engagements (supérieurs à 1000 €)
conclus dans le cadre de la délégation de signature
du conseil municipal au maire

période du 3 décembre 2024 au 5 juin 2025

réunion du conseil municipal du 11 juin 2025

date de l'engagement	objet	entreprise	montant TTC
novembre-24	remplacement circulateur chaudière salle des fêtes	FORISSIER	968 €
mai-25	remise en état des 2 défibrillateurs	OBJECTIF SANTE	1 449 €
avril-25	acquisition matériel : 5 tables, 15 bancs, 1 bloc parking	COMAT ET VALCO	2 555 €
mars-25	maintenance corrective des extincteurs	AFIMI	1 082 €
mai-25	prestation contrôle radon (mairie et école)	ACEG	990 €
mai-25	prestation contrôle des installations électriques des bâtiments communaux	SOCOTEC	703 €

Engagements conclus dans le cadre de la délégation de signature
du conseil municipal au maire (DIA-déclaration d'intention d'aliéner)

date de la DIA	adresse des parcelles concernées	décision
fev-2025	6 lotisst les violettes (vente Defit / Blanc)	non préemption
fev-2025	16 rue de la fontaine (vente Cellier / Morel)	non préemption
mars-2025	3 lotissement j.devaux (vente Nowacki / Roy)	non préemption

- **Comptage des véhicules rue du Forez**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'un comptage de véhicules a été mis en place par Loire Forez, sur la rue du Forez, entre le mardi 13 mai et le mercredi 21 mai. Un comptage avait déjà été effectué en mai 2021, ce qui permet de faire un comparatif.
Il en ressort que le trafic routier a fortement augmenté entre 2021 et 2025 : la moyenne de véhicules / jour passe de 4300 à 4700 véhicules / jour. Les excès de vitesse sont plus importants : maximum atteint en 2025 : 94 km/h.

Le conseil municipal en prend connaissance.

- **Déploiement de la 5 G**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de la part d'ORANGE du dossier d'information mairie (DIM), pour le projet de déploiement d'un équipement 5 G sur l'antenne télécom située aux Varennes (route de Mornand), sur la parcelle ZA 14. Cette installation sera réalisée d'ici fin 2025.
Dans un délai de 8 jours, la commune peut demander une étude sur l'exposition aux ondes générées par cette installation, via le site de l'ANFR (anfr.fr) - agence nationale des fréquences.
Actuellement, un bail de location lie ORANGE et la commune pour l'installation des équipements techniques (antenne) sur la parcelle ZA 14. Cette mise à disposition représente une recette de 2406 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal en prend connaissance. Il sera demandé à ORANGE de revoir le montant du bail de location, proportionnellement à l'évolution des équipements installés.

- **RPI Magneux-Mornand**

  - Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats aidés PEC ne sont plus éligibles qu'aux personnes bénéficiant du RSA.
  - Un contrat d'apprenti a été validé par le RPI, pour une durée d'un an.
  - Le car mis en place pour les élèves de Magneux scolarisés à Mornand qui rentraient chez eux le temps de midi est supprimé à compter de la rentrée de septembre, compte-tenu du coût de 3000 € non subventionnable, qui concerne seulement 4 à 5 élèves.
  - Contrairement à toutes les autres communautés de communes d'Auvergne-Rhône-Alpes, Loire Forez Agglomération ne prendra pas en charge le financement du transport scolaire des élèves du primaire pour la rentrée de septembre : le coût de 120 € sera réparti entre le RPI (65 €) et les familles (55 €).

- **Local des boules : avancement du projet**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la consultation des entreprises.

Le conseil municipal en prend connaissance.

- **Urbanisme**

  - Dossiers en cours :
    - DP (abri jardin) R.Baroux : accordé
    - DP (photovoltaïque) K.Araujo : accordé
    - PC (construction local technique) Commune : accordé

Questions et informations diverses

- Loire Forez propose une aide financière aux associations communales

- Voir pour installer les boitiers fibre pour les vestiaires du foot, le local technique et la salle des fêtes
- Souscription au forfait de la SACEM pour 3 manifestations communales dans l'année (coût pour la commune : 205 €)
- Avis **défavorable** transmis pour le projet Life Loire en Forez (réunion publique le 27 juin)
- Demande d'un usager pour un distributeur de pain
- Voir pour ouverture bibliothèque : prendre contact avec Loire Forez pour les modalités
- 21 juin : fête de la musique organisée par le comité des fêtes
- Prochaine réunion du conseil municipal : 30 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le 17 juin 2025,
Le maire, Roland BONNEFOI

La secrétaire de séance, Christine MAGAT